

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

- 1°) Le Conseil municipal décide de verser à l'école Notre Dame de Saint-Benoit (Vienne) une participation de 858.06€ pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire).
- 2°) Le Conseil municipal décide de verser à la commune de Vouillé (Vienne) une participation de 384.98 pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS.
- 3°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1 740€ au centre socioculturel de la Comberie pour diverses actions de soutien à la fonction parentale (Exercice 2019).
- 4°) Le Conseil municipal décide de verser d'une subvention de 2 372€ à l'école Victor Schœlcher pour un dossier PACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif).

➤ VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

- 5°) Le Conseil municipal décide de vendre un délaissé de voirie cadastré AY 430 d'une surface de 45 m², situé Allée des Onyx à Madame Astrid HUBELE, pour la somme de 2 250€.
- 6°) Le Conseil municipal décide de vendre le terrain cadastré YB 450 d'une surface de 5m² à Monsieur et Madame Thierry BUREAU pour la somme de 250€ dans le cadre de la rectification du tracé de l'allée des Turquoises.
- 7°) Le Conseil municipal décide de vendre le terrain cadastré YB 454 d'une surface de 3m² à Madame Patricia CHUIT pour la somme de 150€ dans le cadre de la rectification du tracé de l'allée des Turquoises.
- 8°) Le Conseil municipal décide de vendre deux terrains cadastrés YB 444 et 445 d'une surface totale de 3 m² à Monsieur Julien DURINCK et Madame Sophie DESAUW pour la somme de 150€ dans le cadre de la rectification du tracé de l'allée des Turquoises.
- 9°) Le Conseil municipal décide de vendre le terrain cadastré YB 455 d'une surface de 7m² à Madame Ghislaine BOIREAU pour la somme de 350€ dans le cadre de la rectification du tracé de l'allée des Turquoises.
- 10°) Le Conseil municipal décide d'annuler la délibération du 18 décembre 2018 concernant l'acquisition de trois parcelles à la Société d'Équipement du Poitou.

➤ ENVIRONNEMENT

11°) Dans le cadre de l'enquête publique, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'exploitation d'un élevage d'insectes et d'une unité de production de matières d'intérêt agricole et industriel à base de bio déchets alimentaires, sis 19 rue Marcellin Berthelot – Zone de la République à Poitiers.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 28 février 2019

Le Maire,
Florence JARDIN